



SAR



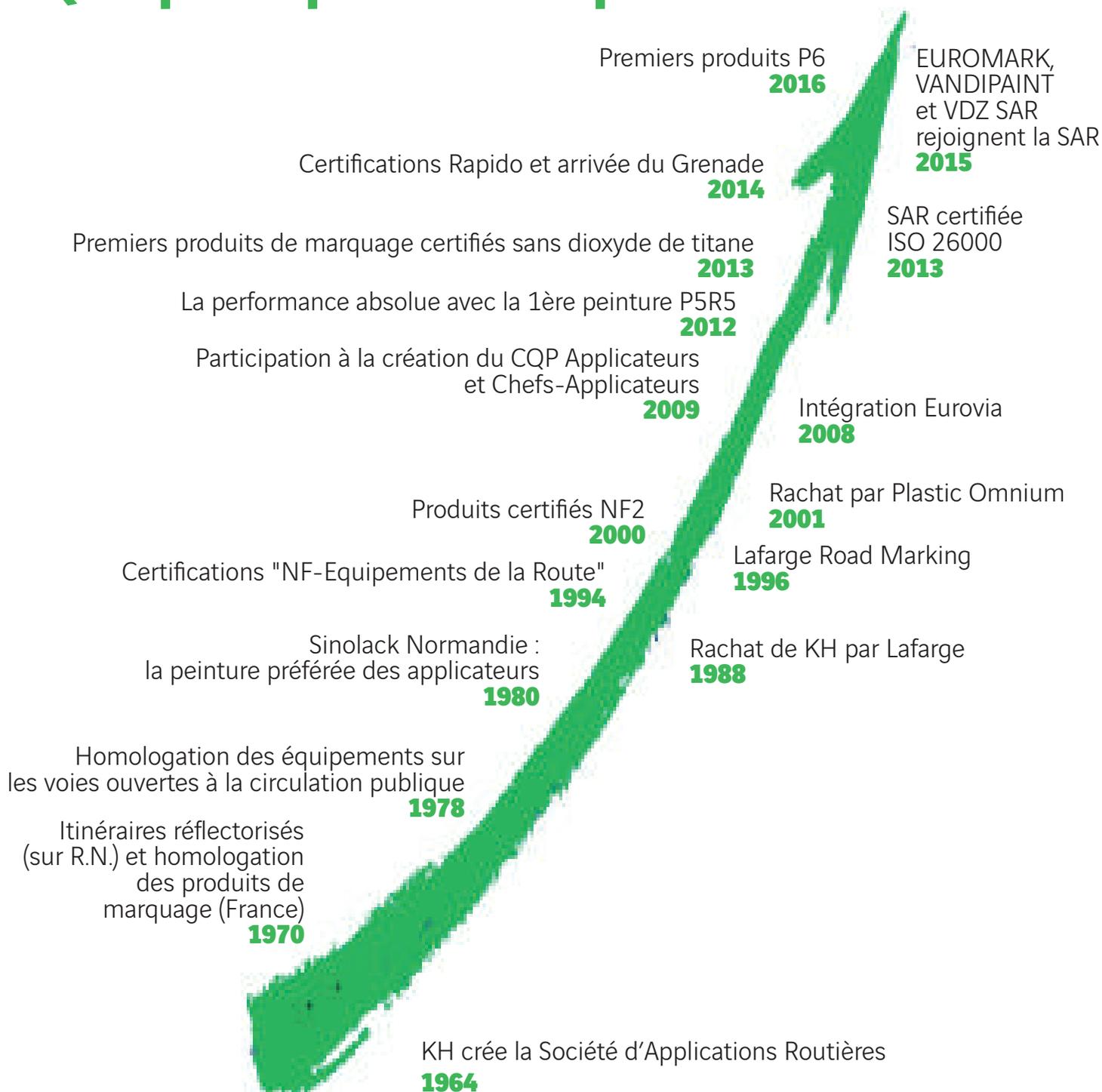
Produits de Marquage
CATALOGUE 2019



SAR, LEADER HISTORIQUE DU MARQUAGE ROUTIER

Le développement des produits SAR est intimement lié à celui de la signalisation horizontale en France. Née avec le développement du marquage routier sur l'ensemble du territoire, SAR a été un des acteurs majeurs ayant contribué à la mise en place de la certification et d'une réglementation exigeante.

Quelques repères historiques...



2019, DES PRODUITS SAR POUR DAVANTAGE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Leader sur les marchés français et européens, SAR conçoit, fabrique et commercialise des produits de marquage et des enduits décoratifs à usage routier.

SAR propose des produits toujours plus performants, certifiés de 1 à 2 millions de passages de roues par l'ASCQUER (Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route).

La marque "NF-Équipement de la Route" de nos produits vous garantit l'application d'un produit de qualité constante avec des dosages optimisés et des temps de séchage réduits pour la sécurité des applicateurs et des usagers.

PEINTURES À L'EAU

GIGA, la meilleure gamme de peintures routières et urbaines certifiées P6 du marché.

NOVA, peinture sans odeur certifiée à 2 000 000 passages de roues avec des dosages optimisés pour des applications à grand rendement avec roulabilité immédiate.

PEINTURES SOLVANTÉES

VAILLANCE, peinture routière à solvant non nocif avec des dosages minimisés pour des applications à grand rendement en P1B, P2B ou VNTP.

VIRGINIE, peinture à solvant non nocif, multicertifiée pour les marquages urbains durables en application rétro ou non rétro, avec ou sans saupoudrage.

ENDUITS À CHAUD EXTRUDÉS

REBELLION, le thermo extrudé polyvalent par excellence avec des performances exceptionnelles à 2 000 000 passages.

ALBION, blancheur et antiglissance sans ajout de charges pour ce produit certifié P6 à usage urbain.

ENDUITS À FROID

RADIAN, certifié P6 avec une double certification pour les travaux spéciaux rétro réfléchissants sur route ou avec une forte antiglissance sans ajout de charges en milieu urbain éclairé.

MOHICAN, produit à 2 composants très économique avec une double certification à P6 pour la réalisation de tous travaux spéciaux.

SAR fera toujours le choix de la protection des hommes et de leur environnement tout en privilégiant la performance technique de ses produits.

Suivez nos innovations sur notre site www.SAR.fr,  et 





EXPERTISE SAR

CONTRÔLER LA QUALITÉ
DE SES MARQUAGES AU SOL

- SÉCURITÉ
- RESPONSABILITÉ
- OPTIMISATION

MESURER ET ANALYSER LA PERFORMANCE DE SON MARQUAGE AU SOL EN MILIEU URBAIN OU ROUTIER C'EST :

- Assurer **sécurité** et confort à l'utilisateur sur l'ensemble de son parcours
- Assumer sa **responsabilité** de gestionnaire de réseau en répondant aux exigences de performances prédéfinies ou réglementaires.
- **Optimiser** économiquement sa gestion de patrimoine et cibler les zones nécessitant une remise en conformité.

NOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE

SAR, spécialiste du marquage routier possède une équipe technique, experte, dédiée à la réalisation puis à l'analyse des mesures de performances des marquages.

NOTRE MATÉRIEL

Tous les appareils de mesures sont conformes à la norme EN1436 et ses annexes. Ils sont certifiés et étalonnés par les organismes accrédités. Tous les certificats d'étalonnage du matériel de mesure sont systématiquement fournis.





FORMATION

PRODUITS DE MARQUAGE ET TECHNIQUES D'APPLICATION

La SAR est certifiée organisme de formation par la Préfecture de la région Picardie sous le N° 22 60 02800 60 et à ce titre est autorisée à proposer à ses clients des sessions de formation ayant trait aux produits de marquage et à leur application.

Les formateurs sont salariés de la SAR et disposent d'une grande expérience dans la chimie des produits, la réglementation en vigueur, l'application des produits et le matériel d'application.

La SAR a conçu des modules de formation couvrant l'ensemble des domaines liés aux produits de marquage routiers.

La SAR réalise chaque année de nombreuses sessions de formation auprès des conseils départementaux, des services techniques des mairies, des applicateurs privés ou des revendeurs.

Notre expérience en la matière nous permet également d'adapter nos modules suivant les besoins spécifiques de nos clients et de proposer ainsi un service à la carte.

MODULES DE FORMATION *Forma* SAR

- . Identifier les produits de marquage et comprendre leur technique d'application.
- . Respecter l'environnement normatif et la certification.
- . Appliquer la réglementation du marquage routier en milieu urbain, routier et autoroutier.
- . Exécuter la mise en place de la signalisation temporaire sur chaussée.
- . Connaître les composants essentiels d'une machine de marquage.
- . Exécuter les réglages d'application avant la mise en œuvre.
- . Être capable d'implanter la signalisation conformément à la réglementation.
- . Appliquer les règles d'hygiène et sécurité liées à l'activité du marquage...

La Certification

Pour être certifié NF, un produit de marquage doit avoir subi le test de durabilité sur le site routier RN2 pendant un cycle d'un an ou 2 ans. Le produit appliqué sur ce site est un couple produit/billes. C'est ce couple dont on mesure les performances qui sera certifié par l'ASCQUER en lui délivrant un droit d'usage de la marque NF avec une validité limitée dans le temps. Le produit devra être appliqué conformément à son droit d'usage pendant les travaux.



COMMENT LIRE UN N° DE CERTIFICATION

Exemple : 1RH000S1 ou 1H000S3 ou 2RC000S3 ou 1RHP000a ou 2RHP000b ou 3RHP000b

1	Produit certifié pour une application à la machine (il est aussi certifié pour une application à la main).
2	Produit certifié pour une application à la main (il n'est pas certifié pour une application à la machine).
3	Produit certifié pour une application en plusieurs passes.
R	Rétro réfléchissant. Obligatoire pour les marques routières de rase campagne. IISR 7 ^{ème} partie
-	Non réfléchissant pour un usage urbain éclairé. L'emploi de marques réfléchissantes est très souhaitable dans les zones agglomérées même dotées d'un éclairage public et dans le cas où l'éclairage n'est pas permanent. IISR 7 ^{ème} partie.
H	Application sur chaussée Hydrocarbonée.
C	Application sur chaussée Ciment.
P	Performance sous Pluie VNTP.
-	Aucune performance exigée sous pluie.
000	Numéro d'ordre donné par l'ASCQUER.
S	Valeur de l'adhérence du produit non VNTP durant toute sa durée de vie fonctionnelle.
a	Si performance VNTP, produit structure < 3 mm.
b	Si performance VNTP, produit 3 mm < structure ≤ 16 mm.

Exemple produit temporaire : TE000H ou T000H

T	Le produit est Temporaire et de ce fait obligatoirement réfléchissant.
E	Le produit est Enlevable.
000	Numéro d'ordre donné par l'ASCQUER.
H	Application sur chaussée Hydrocarbonée.

CERTIFICATION DES PRODUITS DE MARQUAGE

- **Dispositif d'Alerte Sonore (DAS)** : dispositif implanté en rive droite de chaussée destiné à limiter la somnolence et l'hypovigilance des usagers.
- **PMA ou type I** : produit de marquage routier, réfléchissant ou non.
- **VNTP ou type II** : produit de marquage visible de nuit par temps de pluie, étant selon les cas :
 - **de type a** : produit de marquage visible de nuit par temps de pluie non structuré.
 - **de type b** : produit de marquage structuré visible de nuit par temps de pluie qui présente une texture irrégulière et n'ayant pas une surface plane. Cela peut être dû à une formation de motifs, profils ou autres caractéristiques. La hauteur maximale est de 16 mm par rapport à la chaussée.

SIGNIFICATION DES SIGLES

Produit de base

P	Peinture (à l'eau/solvantée)
Pr	Peinture réactive (liquide/liquide, liquide/solide, liquide/billes)
EF	Enduit à froid
ECE	Enduit à chaud extrudé
ECP	Enduit à chaud projeté
ECR	Enduit à chaud rideau
BPc	Bande préfabriquée collée
BPt	Bande préfabriquée thermocollée

Produit de saupoudrage

MB	Micro-billes
CA	Charges antidérapantes
MBG	Mélange MB et CA

P.Q.R.S :

NIVEAUX DE PERFORMANCES MINIMUM D'UN PRODUIT DE MARQUAGE CERTIFIÉ SELON UNE CLASSE DE PASSAGES DE ROUES.

P	Classe de passages de roues : nombre annuel de passages de roues mesurés en différents points transversaux d'un produit de marquage pendant un cycle de 1 an ou 2 ans.	
	Classe de passages de roues	Nombre de passages de roues
	T0	< 50 000
	T1	50 000 à 60 000
	T2	100 000 ± 20 %
	P0	< 50 000
	P1	50 000 ± 20 %
	P2	100 000 ± 20 %
	P3	200 000 ± 20 %
	P4	500 000 ± 20 %
	P5	1 000 000 ± 20 %
	P6	2 000 000 ± 20 %

Mesures à 6 mois

Mesures à 1 an

Mesures à 2 ans

Q	Visibilité de jour : coefficient de luminance sous éclairage diffus dont le niveau minimal est fixé à 100 mcd/lux/m² (Q2) pour les produits rétro réfléchissants et à 130 mcd/lux/m² (Q3) pour les produits non réfléchissants.
RL	Visibilité de nuit : le niveau de rétro réflexion dont la valeur minimale est fixée à 150 mcd/lux/m² (R3) .
RR	Visibilité de nuit par temps pluie (V.N.T.P) : le niveau minimum de rétro réflexion sous pluie requis en France pour être qualifié de produit VNTP est de 35 mcd/lux/m² (Rr2) .
RW	Visibilité de nuit par temps humide (V.N.T.H) : le niveau minimum de rétro réflexion par temps humide requis en France pour être qualifié de produit VNTH est de 35 mcd/lux/m² (Rw2) .
S	Anti glissance : la valeur minimale est fixée à 0,45 (S1) pour l'ensemble des routes à l'exception du milieu urbain où la valeur minimale est de 0,55 (S3) sur les passages piétons.

PQRS EN FRANCE

- Un produit blanc rétro doit être au minimum : P1 Q2 R3 S1 et RR2, RW2 en VNTP
- Un produit blanc non rétro doit être au minimum : P1 Q3 S1 ou S3 pour les passages piétons
- Un produit jaune permanent doit être au minimum : P1 Q1 S1
- Un produit temporaire doit être au minimum : T1 Q1 R4 S1

Des produits SAR

MULTI-CERTIFIÉS POUR FACILITER LA GESTION DE VOS CHANTIERS

Pour un même produit, nous vous proposons plusieurs qualifications. Cette multi-certification vous permet d'appliquer un unique produit qui, selon ses grammages de certification ou la nature des éléments de saupoudrage, valorisera à la fois tous vos marquages routiers et/ou urbains. Cette caractéristique des produits SAR est pour la gestion de vos chantiers de signalisation horizontale, un gage de qualité et de facilité d'application quel que soit le marquage que vous avez à réaliser. Elle permettra d'optimiser la gestion de vos stocks.

L'innovation SAR

AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour l'éco-conception de ses produits, SAR est le premier et seul fabricant de produits de marquage à avoir rejoint l'association PURE qui regroupe les fabricants de peintures soutenant le référentiel ECOCERT GREENLIFE avec pour objectif de formuler et de certifier des produits d'origine bio sourcée. Fortement impliqué dans une démarche écoresponsable, SAR fabrique des produits de marquage en veillant toujours à la protection des hommes et de leur environnement tout en garantissant la qualité et la performance technique de ses produits.

RETRAIT DES SUBSTANCES CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) de nos formulations.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE dans nos formules avec plus de 30 références SAR labellisées NF Environnement et des produits à haut extrait sec.

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS NON NOCIFS ET NON TOXIQUES pour les utilisateurs et l'environnement avec un très faible taux de COV (Composés Organiques Volatils). Tous nos produits font l'objet d'une Analyse du Cycle de Vie suivant le référentiel ISO 14044.

UTILISATION DE LA CHIMIE VERTE à partir de matières premières d'origine végétale pour la formulation de nos enduits à chaud.

DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE GAMME DE PRODUIT SANS DIOXYDE DE TITANE

AUCUN PRODUIT SAR DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

Nos produits ne présentent aucun risque pour les organismes lorsqu'ils se retrouvent dans la nature.

- Tous nos produits de marquages temporaires sont certifiés enlevables sans décapant chimique.
- Baisse du taux de peroxyde dans nos enduits à froid et livrable en solution.

CONDITIONNEMENT INNOVANT ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Nos produits sont disponibles en fûts avec des saches plastiques intérieures pour optimiser les applications de produits et minimiser le poids des déchets souillés.
- Nos enduits à chaud sont conditionnés en sacs thermofusibles générant zéro déchet.



PEINTURES À L'EAU / CERTIFIÉES – BLANC	
Rétroréfléchissantes et non rétroréfléchissantes	10
PEINTURES SOLVANTÉES SANS TOLUÈNE / CERTIFIÉES – BLANC	
Rétroréfléchissantes et non rétroréfléchissantes	12
ENDUITS À FROID / CERTIFIÉS – BLANC	
À l'eau rétroréfléchissantes et non rétroréfléchissantes	14
Rétroréfléchissantes et non rétroréfléchissantes (avec durcisseur)	15
ENDUITS À FROID PROJETÉS / PEINTURES RÉACTIVES / CERTIFIÉS – BLANC	
Marquages structurés - visibles de nuit par temps de pluie	16
Technique dite "liquide/solide"	17
ENDUITS À CHAUD (THERMOPLASTIQUES) / CERTIFIÉS – BLANC	
Rétroréfléchissantes et non rétroréfléchissantes Sabot (extrudé)	18
Rétroréfléchissantes Rideau	18
Rétroréfléchissantes Projetés (spray)	19
Marquages structurés - visibles de nuit par temps de pluie	19
PRODUITS TEMPORAIRES ET PERMANENTS / CERTIFIÉS - JAUNE	
Peintures à l'eau	20
Peintures solvantées sans toluène	20
Peintures réactives "liquide/solide"	21
Enduits à froid manuels	21
PRODUITS DE MARQUAGE COULEUR	
Peintures à l'eau	22
Peintures solvantées sans toluène	22
Enduits à froid projetés technique dite "liquide/solide"	23
Enduits à froid manuels (avec durcisseur)	23
MICRO-BILLES DE VERRE ET CHARGES ANTIGLISSANTES	
Billes de verre pour peintures à l'eau	24
Billes de verre pour peintures solvantées sans toluène	24
Billes de verre pour enduits à froid	25
Billes de verre pour enduits à chaud	25
Mélanges antiglissants	25
PRODUITS DIVERS	
Peintures de prémarquage	26
Peintures pour terrain de sport	26
Solvants / Diluants	26
Vernis de protection	26
Primaire d'accrochage	26
Réparation de chaussées	27
Pigment thermo	27
Durcisseurs – Catalyseurs	27
Rouleaux adhésifs	27
PRODUITS D'AMÉNAGEMENT - PÉPITE®	
Résine pour revêtement Pépite®	28
Granulats pour revêtement Pépite®	28
Granulats pour revêtement Micro-Pépite®	29
Revêtement Préfabriqué Pépite® Pavé	29
Vernis de protection Pépite®	29
PRODUITS D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURITÉ	
Produits pour équipement PMR	30
Bandes préfabriquées collées à froid	30
Bandes préfabriquées collées à chaud	31
Plots rétroréfléchissants de route / bordure	32
Plots de route solaires	32
Accessoires d'application	33
MACHINES DE MARQUAGE ET MODULATEURS ÉLECTRONIQUES	34
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS	35

PEINTURES À L'EAU / CERTIFIÉES - BLANC

Certificat NF Environnement.

Stockage : à l'abri du soleil et du gel.

Mise en œuvre : peintures prêtes à l'emploi.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless ou pneumatique.

Nettoyage : à l'eau.



RÉTRORÉFLÉCHISSANTES ET NON RÉTRORÉFLÉCHISSANTES

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNIPT	Urbain	Passage Piétons
GIGA Une nouvelle génération de peinture haute performance						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet				
GIGA Atempo	1RH1514S1	P6	Q2	R3	S1	500-180 WBP (S)	Durabilité exceptionnelle	●			
GIGA Ocitto	1RH1513S1		Q2	R4	S1	500-180 WBP (I/S)	Très forte rétroreflexion	●			
GIGA Ocitto	1RH1584S1		Q2	R3	S1	Echostar 3 WBP (S)	Forte durabilité	●			
GIGA Agripp'	1H1520S3		Q3		S3	Minigrain 2	Forte antiglissance			●	●
GIGA Rapido	1RH1451S2	P5	Q3	R4	S2	Visilok 407 (S)	Avec accélérateur de sèche	●		●	
GIGA Nocto	1RH1359S1		Q3	R5	S1	100-400 Solidplus T15 (S)	Rétroreflexion exceptionnelle	●		●	
GIGA Cimento	1RC1356S1		Q3	R5	S1	100-400 Solidplus T15 (S)	Support béton	●		●	
NOVA Peinture haute performance sans odeur						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet Conteneur de 1T				
NOVA Atempo	1RH1516S1	P6	Q2	R3	S1	500-180 WBP (S)	Forte durabilité	●			
NOVA Ocitto	1RH1665S1		Q2	R4	S1	500-180 WBP (I/S)	Roulabilité immédiate	●			
NOVA Nocto	1RH1614S2	P5	Q2	R3	S2	425-150 WBP SRT GV (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
NOVA Ocitto	1RH1615S2		Q2	R3	S2	425-150 WBP SRT GV (I/S)	Roulabilité immédiate	●			
NOVA Rapido	1RH1611S1		Q2	R4	S1	Echostar 2 WBP Be Fast (S)	Avec accélérateur de sèche	●			
NOVA Rapido	1RH1610S1		Q2	R3	S1	Aquaspeed 400 (S)	Avec accélérateur de sèche	●			
NOVA Nocto	1RH1666S1		Q2	R3	S1	Lux 106-600 (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
VEGA Peinture haute performance						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet Conteneur de 1T				
VEGA Atempo	1RH1517S1	P6	Q2	R3	S1	500-180 WBP (S)	Durabilité exceptionnelle	●			
VEGA Rapido	1RH1292S1		Q2	R3	S1	Echostar 2 WBP Be Fast (S)	Avec accélérateur de sèche	●			
VEGA Ocitto	1RH1142S2	P5	Q2	R3	S2	500-180 WBP (S)	Roulabilité immédiate	●			
VEGA Ocitto	1RH1667S1		Q2	R4	S1	500-180 WBP (I/S)	Très forte rétroreflexion	●			
VEGA Nocto	1RH1143S1		Q2	R4	S1	500-180 WBP (S)	Très forte rétroreflexion	●			
VEGA Agripp'	1H901S3		Q3		S3	Varilux Color	Forte antiglissance			●	●
VEGA Pluvio	 1RHP43a	P3	Q2	R4 RR2 RW3	S2	Echostar 25 WBP SRT (S)	Visible de Nuit par Temps de Pluie	●	●		

FOCUS

Rapido

Nos peintures certifiées « Rapido » : GIGA, VEGA, NOVA, EXTRA et LYRA.

Notre gamme RAPIDO est une certification avec accélérateur de sèche de nos peintures à l'eau qui permet lors de période critique (forte humidité et/ou basse température) un séchage accéléré sans modification ni du matériel ni des paramètres d'application. Incorporé aux billes de verre, cet accélérateur de séchage permet de gagner jusqu'à 50 % de temps de sèche. Cette innovation va renforcer l'utilisation des peintures respectueuses de l'environnement sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urban	Passage Piétons
EXTRA Peinture à odeur neutre						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet Conteneur de 1T				
EXTRA Nocto	1RH1399S2	P5	Q2	R3	S2	425 - 125 AC07 (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
EXTRA Ocitto	1RH1401S2		Q2	R3	S2	425 - 125 AC07 (I/S)	Roulabilité immédiate	●			
EXTRA Rapido	1RH1450S2		Q3	R3	S2	Visilok 407 (S)	Avec accélérateur de sèche	●		●	
EXTRA Agripp'	1H1406S3		Q3		S3	Minigrain 2	Forte antiglissance			●	●
EXTRA Pluvio		P3	Q3	R4 RR2 RW3	S1	Vialux 25 WBP SRT (S) & EchoStar 5 WBP (S)	Visible de Nuit par Temps de Pluie	●	●	●	
LYRA Peinture pour chantier à grand rendement						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet Conteneur de 1T				
LYRA Ocitto	1RH1607S1	P6	Q2	R3	S1	500-180 WBP (I/S)	Roulabilité immédiate	●			
LYRA Rapido	1RH1293S1	P5	Q2	R3	S1	EchoStar 2 WBP Be Fast (S)	Avec accélérateur de sèche	●			
LYRA Ocitto	1RH1230S2		Q2	R4	S2	500-180 WBP SRT (S)	Très forte rétroreflexion	●			
LYRA Atempo	1H929S1		Q3		S1	500-180 WBP SRT (S)	Forte durabilité			●	
VIVA Peinture urbaine sans Titane						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + sachet				
VIVA Agripp'	1H1405S4	P5	Q3		S4	Minigrain 2	Forte antiglissance			●	●
ANTALIA Peinture polyvalente Ville/Route						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 5 kg + sachet Bidon de 25 kg + sachet				
ANTALIA Agripp'	1H902S3	P5	Q3		S3	Varilux WBP (S)	Forte antiglissance			●	●
ANTALIA Atempo	1RH963S2		Q2	R4	S2	500-180 WBP (S)	Très forte rétroreflexion	●			

PEINTURES SOLVANTÉES SANS TOLUÈNE / CERTIFIÉES -

Sans toluène.

Mise en œuvre : peintures prêtes à l'emploi.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless ou pneumatique.

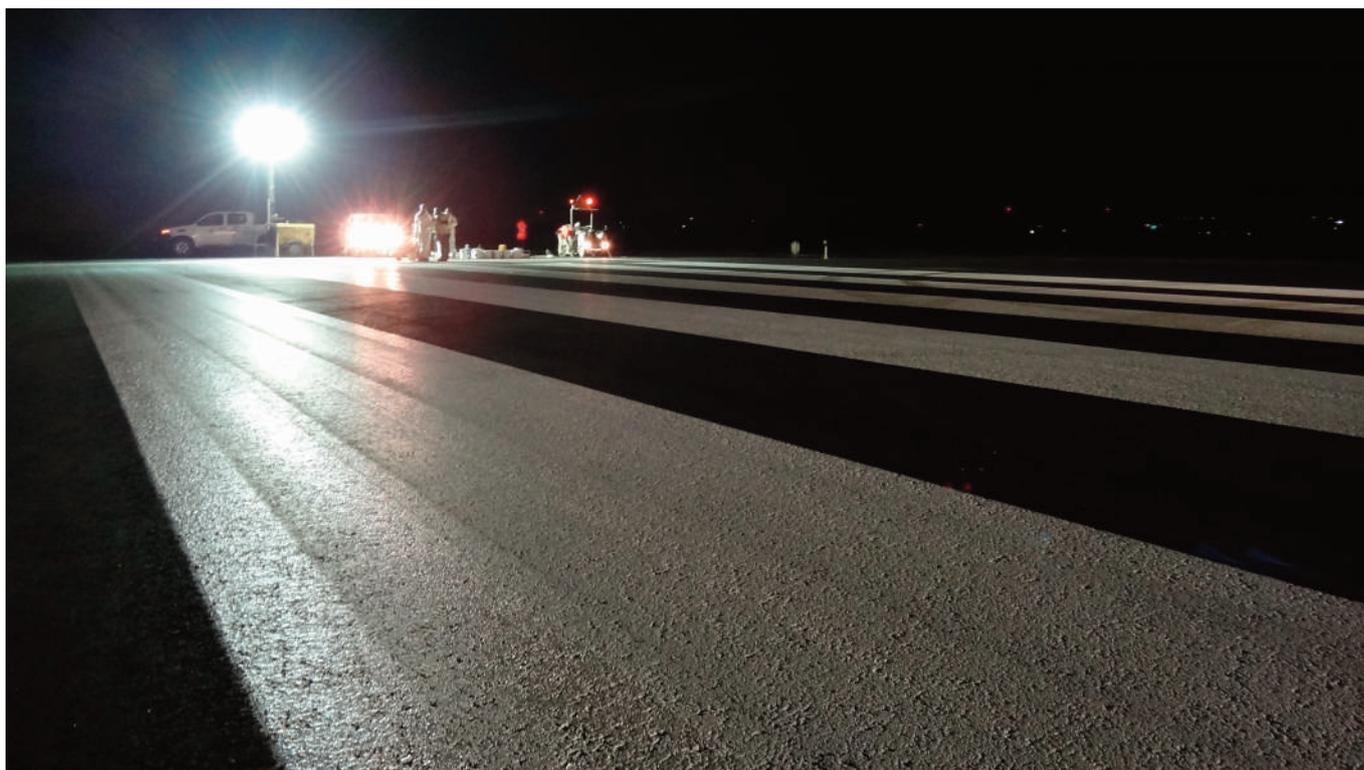
Mise en œuvre : peintures prêtes à l'emploi avec très large fenêtre d'application.

Nettoyage : solvant Solvécol.

RÉTRORÉFLÉCHISSANTES ET NON RÉTRORÉFLÉCHISSANTES

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VWTP	Urbain	Passage Pigeons
DURANCE WT Peinture urbaine longue durée						(S) = Saupoudrage (l/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
DURANCE WT Atempo	1H1590S2	P6	Q3		S2	Minigrain 2	Durabilité exceptionnelle			●	
BRILLANCE WT Une nouvelle génération de peinture haute performance						(S) = Saupoudrage (l/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché				
BRILLANCE WT Nocto	1RH1361S1	P5	Q2	R5	S1	100-400 SolidPlus T14 (S)	Rétro réflexion exceptionnelle	●			
VAILLANCE WT Peinture à haut rendement et sèche rapide						(S) = Saupoudrage (l/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché Conteneur de 1T				
VAILLANCE WT Nocto	1RH1454S1	P5	Q2	R3	S1	425-125 AC02 (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
VAILLANCE WT Nocto	1RH1581S1		Q2	R3	S1	425-125 AC13 (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
VAILLANCE WT Ocitto	1RH1580S2		Q2	R3	S2	425-125 AC13 (l/S)	Roulabilité immédiate	●			
VAILLANCE WT Pluvio	1RHP1605a		P2	Q2	R5 RR2 RW2	S1	StarliteBeads 1000GV AC13 (S)	Forte visibilité sous pluie	●	●	
DORANCE WT Peinture à roulabilité immédiate						(S) = Saupoudrage (l/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché Conteneur de 1T				
DORANCE WT Ocitto	1RH965S3	P5	Q2	R3	S3	500-180 SBP ECO (l/S)	Roulabilité immédiate	●			●
CLEMANCE WT Peinture optimisée pour les chaussées béton							Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché				
CLEMANCE WT Cimento	1RC1286S2	P2	Q3	R4	S2	500-180 SBP ECO (S)	Support béton	●		●	
CONSTANCE WT Peinture haute performance en technique traditionnelle et P2B							Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché Conteneur de 1T				
CONSTANCE WT Agripp'	1RH958S3	P5	Q2	R3	S3	600-125 (A1) SBP ECO (l/S)	Forte antiglissance	●			●
CONSTANCE WT Atempo	1RH957S1		Q4	R3	S1	500-180 SBP ECO (S)	Luminance exceptionnelle	●		●	





NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routeur	WTP	Urbain	Passage Piétons
BYZANCE WT Une seule peinture pour la ville et la route						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché Fût de 300 kg + saché				
BYZANCE WT Nocto	1RH1191S1	P5	Q3	R3	S1	600-125 AC02 (S)	Excellente luminance	●		●	
BYZANCE WT Agripp'	1H1066S4		Q3		S4	GEM 500	Forte antiglissance			●	●
OPHELIE Peinture urbaine à odeur neutre						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 5 kg Bidon de 25 kg + saché				
OPHELIE Assenta	1H900S3	P5	Q4		S3	Varilux SBP ECO	Luminance exceptionnelle			●	●
GARANCE WT Peinture urbaine très blanche et antiglissante sèche ultra rapide						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
GARANCE WT Agripp'	1H1363S3	P5	Q4		S3	Minigrain 2	Forte antiglissance			●	●
VIRGINIE Peinture multicertifiée pour tous usages						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 5 kg Bidon de 25 kg + saché				
VIRGINIE Whity	1H927S1	P5	Q3		S1	Pas de produit de saupoudrage	Blancheur			●	
VIRGINIE Agripp	1H1653S4		Q3		S4	Minigrain 2	Forte antiglissance			●	●
VIRGINIE Nocto	1RH1652S1	P4	Q3	R3	S1	500-125 AC13 (S)	Excellente luminance	●	●		

**Peintures certifiées « sans odeur »**

Peintures certifiées "sans odeur" à l'eau NOVA & EXTRA ou solvantées OPHÉLIE & ZAZIE.
Produits sans odeur encore plus respectueux de l'environnement et du confort des applicateurs.

ENDUITS À FROID / CERTIFIÉS - BLANC

À L'EAU RÉTRORÉFLÉCHISSANTS ET NON RÉTRORÉFLÉCHISSANTS

Enduit monocomposant à l'eau à très forte durabilité pour des marquages respectueux de l'environnement.
Certificat NF Environnement.

Mise en œuvre : produits prêts à l'emploi.

Application : manuelle à la spatule et/ou mécanique.

Nettoyage : à l'eau.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNI/TP	Urbain	Passage Piétons
ALHOA Produit urbain						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
ALOHA Atempo	1H1285S2	P5	Q3		S2	Minigrain 2	Forte durabilité			●	
ALICIA Produit ville / route						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
ALICIA Nocto	1RH1225S1	P5	Q2	R3	S1	500-180 WBP SRT (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
MIRRA Produit urbain						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
MIRRA Atempo	2H299S2	P5	Q3		S2	Pas de produit de saupoudrage	Excellente luminance			●	



RÉTRORÉFLÉCHISSANTS ET NON RÉTRORÉFLÉCHISSANTS (AVEC DURCISSEUR)

Enduits à deux composants pour des marquages à forte durabilité : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV). Très forte durabilité pour les travaux spéciaux.

Mise en œuvre : livré avec un sachet de durcisseur "dose de 100 g ". Durcisseur à mélanger avant application.

Application : manuelle à la spatule et/ou mécanique.

Nettoyage : solvant Solvécol ou Solvéo.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain	Passeage Piétons
RADIAN Produit haute performance ultra durable						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
RADIAN Nocto	1RH1587S2	P6	Q2	R3	S2	500-180 BCP (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
RADIAN Atempo	1H1588S1		Q4		S1	Pas de produit de saupoudrage	Excellente durabilité			●	
RADIAN Agripp	1H1668S3	P5	Q4		S3	Pas de produit de saupoudrage	Luminance exceptionnelle			●	●
MOHICAN Produit routier très économique						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
MOHICAN Atempo	1H1608S1	P6	Q4		S1	Pas de produit de saupoudrage	Luminance exceptionnelle			●	
MOHICAN Nocto	1RH1606S1		Q2	R4	S1	500-180 BCP (S)	Très forte rétroreflexion	●			
ERKAN Produit haute performance ultra blanc						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
ERKAN Agripp'	1RH1392S3	P5	Q4	R3	S3	MB6A1 100-400 T18 (S)	Forte antiglissance	●		●	●
ERKAN Whity	2RH1172S2		Q3	R3	S2	EHOSTAR 5 BCP SRT (S)	Forte luminance	●		●	
TITAN Produit polyvalent ville et route						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
TITAN Nocto	1RH1227S2	P5	Q2	R3	S2	500-180 BCP SRT (S)	Excellente visibilité de nuit	●			
TITAN Whity	1H1228S1		Q4		S1	Pas de produit de saupoudrage	Luminance exceptionnelle			●	
ALBAN Produit urbain sans titane						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
ALBAN Agripp'	1H1395S3	P5	Q4		S3	Pas de produit de saupoudrage	Luminance exceptionnelle			●	●
GEVAUDAN Produit urbain antiglissant						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
GEVAUDAN Agripp'	2H301S4	P5	Q3		S4	Charges SILI 11	Antiglissance exceptionnelle			●	●
GEVAUDAN Arpago	2H300S2		Q3		S2	Pas de produit de saupoudrage	Rapport qualité/prix			●	
MEDIAN Produit très antiglissant ville et route						(S) = Saupoudrage (L/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon plastique de 6 kg				
MEDIAN Atempo	1H1586S2	P6	Q4		S2	Pas de produit de saupoudrage	Excellente durabilité			●	
MEDIAN Nocto	1RH1403S3	P5	Q3	R3	S3	MB6A1 100-400 KT18 (S)	Forte antiglissance	●		●	●
MEDIAN Agripp'	1H1404S5		Q3		S5	Minigrain 2	Antiglissance exceptionnelle			●	●



Notre gamme urbaine sans dioxyde titane, unique sur le marché des produits de marquage certifiés, avec 3 produits dans différentes chimies, permet de réduire encore notre impact sur l'environnement et apporte des performances exceptionnelles au minimum P5 Q3 S3 sur les voiries urbaines :

VIVA : une peinture urbaine à l'eau sans titane certifiée Agripp'

ALBAN : un enduit à froid urbain sans titane certifié Agripp'

LITHION : un thermo sabot urbain sans titane certifié Agripp'

ENDUITS À FROID PROJÉTÉS / PEINTURES RÉACTIVES

MARQUAGES STRUCTURÉS - VISIBLES DE NUIT PAR TEMPS DE PLUIE

Enduits à froid : pour marquages profilés VNTP/DAS avec une excellente durabilité.

Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Application : matériel équipé d'un kit spécifique.

Nettoyage : solvant Solvécol.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain	Passage Piétons
MARQUAGE AGGLOMERE						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
GRENADE 	1RHP78b	P5	Q2	R3 RR2 RW2	-	500-180 BCP (S)	VNTP Structure crépi Non sonore	•	•		
MARQUAGE VIBRATOIRE MULTIDOT						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
MYRIADE 	3RHP1525b	P5	Q3	R3 RR2 RW2	-	500-180 BCP (S) et 500-180 WBP (S)	VNTP Structure dot Vibratoire et non sonore	•	•	•	
MARQUAGE SONORE MULTIDOT						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
CYCLADE 	3RHP39b	P3	Q2	R4 RR2 RW2	-	500-180 BCP (S) et 500-180 WBP (S)	VNTP Structure dot Vibratoire et sonore	•	•		
MARQUAGE SONORE BARRETTE						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché				
ECHOFLEX 	3RHP1365b	P5	-	R4 RR2 RW2	-	500-180 BCP (S) et 100-400 SolidPlus T15 (S)	VNTP Structure barrette Vibratoire et très sonore	•	•		
	DAS3RH1592b	DAS P5	-	R3	-	425-150 WBP (S)	Dispositif d'alerte sonore	•			



TECHNIQUE DITE "LIQUIDE/SOLIDE"

Peintures réactives : enduits à froid pulvérisés

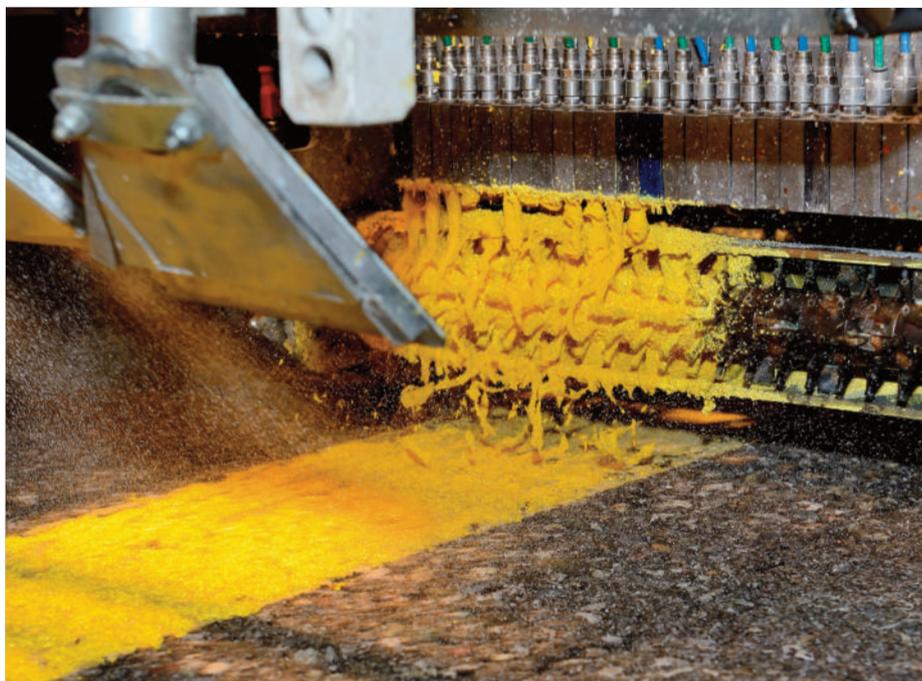
Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Mise en œuvre : composant A liquide et composant B solide (billes avec durcisseur).

Application : matériel peinture Airless ou pneumatique.

Nettoyage : solvant sans toluène Solvécol ou Solvéo.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain	Passage Préféré
ATLANTIS Composant A Produit à hautes performances						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 20 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet Conteneur de 1T				
ATLANTIS Nocto	1RH101751	P5	Q3	R4	S1	ATLANTIS Nocto Comp B (I/S)	Très forte rétro réflexion	●		●	
ATLANTIS Pluvio	1RHP33a	P3	Q3	R3 RR2 RW2	S2	ATLANTIS Pluvio Comp B (S)	Excellente visibilité sous pluie	●	●	●	
BOREALIS Composant A Produit ville / route antiglissant						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 20 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet				
BOREALIS Nocto	1RH1393S3	P5	Q4	R3	S3	Echostar 5 BCP TECNO SRT (I/S)	Luminance exceptionnelle	●		●	●
BOREALIS Agripp'	1H1394S4		Q3		S4	Varilux BCP TECNO (GV32) (I/S)	Antiglissance exceptionnelle			●	●
TETRIS Composant A Produit polyvalent et multi-usages						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 20 kg + sachet Fût de 300 kg + sachet				
TETRIS Nocto	1RH1396S2	P5	Q4	R3	S2	Echostar 5 BCP TECNO (I/S)	Luminance exceptionnelle	●		●	
TETRIS Agripp'	1H1397S4		Q3		S4	Varilux BCP TECNO (GV32) (I/S)	Antiglissance exceptionnelle			●	●



FOCUS



Fût métallique avec sachet plastique

Tous nos fûts métalliques sont équipés d'un sachet plastique thermoformé insérée dans le bidon métallique pour optimiser la gestion et le poids des déchets souillés.

Seule la sachet est traitée en Déchet Industriel Dangereux. Elle offre une double peau à l'intérieur du bidon lui garantissant une résistance accrue aux malaxages, aspirations et diverses manipulations. Le bidon reste propre.

ENDUITS À CHAUD (THERMOPLASTIQUES) / CERTIFIÉS -

RÉTRORÉFLÉCHISSANTS ET NON RÉTRORÉFLÉCHISSANTS SABOT (EXTRUDÉ)

Enduits à chaud : produits livrés en sacs thermofusibles (zéro déchet) pour des marquages à forte durabilité.

Certificat NF Environnement.

Application : thermotraceur et fondeur.

Séchage : par refroidissement.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain	Passage Pneu/s
REBELLION Produit polyvalent ville et route et antiglissant						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
REBELLION Agripp'	1RH1654S3	P6	Q3	R3	S3	Echostar 5 TRM SRT (S)	Polyvalence remarquable	●		●	●
DRAGON Produit polyvalent ville et route						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
DRAGON Atempo	1RH1523S2	P6	Q3	R3	S2	Echostar 5 TRM SRT (S)	Excellente durabilité	●		●	
ALBION Produit urbain antiglissant						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
ALBION Agripp'	1H1522S3	P6	Q4		S3	Pas de produit de saupoudrage	Excellente durabilité			●	●
HURON Produit rétro antiglissant						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
HURON Atempo	1RH1613S4	P5	Q2	R3	S4	Echostar 5 TRM SRT (S)	Forte antiglissance	●			●
ORION Produit haute performance						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
ORION Whity	1RH913S1	P5	Q4	R4	S1	Starlitebead 200B AC07 (S)	Luminance exceptionnelle	●		●	
HYPERION Produit 100% végétal						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
HYPERION Nocto	1RH1231S2	P5	Q3	R3	S2	500-180 TRM SRT (S)	Forte luminance	●		●	
VISION Produit polyvalent ville et route						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
VISION Nocto	1RH1232S2	P5	Q3	R4	S2	500-180 TRM SRT (S)	Très forte rétro réflexion	●		●	
FUSION Produit polyvalent route						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
FUSION Nocto	1RH1161S2	P5	Q2	R3	S2	500-180 TRM SRT (S)	Forte luminance	●			
LITHION Produit urbain sans titane et antiglissant						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
LITHION Agripp'	1H1400S4	P5	Q3		S4	Pas de produit de saupoudrage	Antiglissance exceptionnelle			●	●

RÉTRORÉFLÉCHISSANTS RIDEAU

Enduits à chaud : produits livrés en sacs thermofusibles (zéro déchet) pour des marquages à forte durabilité.

Certificat NF Environnement.

Application : machine thermorideau et fondeur.

Séchage : par refroidissement.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain	Passage Pneu/s
HORIZON Produit ultra fluide						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible				
HORIZON Nocto	1RH1177S2	P5	Q4	R3	S2	500-180 TRM SRT (S)	Luminance exceptionnelle	●		●	



RÉTRORÉFLÉCHISSANTS PROJETÉS (SPRAY)

Enduits à chaud : produits livrés en sacs thermofusibles (zéro déchet) pour des marquages à forte durabilité.

Certificat NF Environnement.

Application : machine thermospray et fondeur.

Sèchage : par refroidissement.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain
ZENON Produit ultra longue durée						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible			
ZENON Nocto	1RH1521S2	P6	Q4	R3	S2	500-180 TRM (S)	Luminance exceptionnelle	●		●
CLARION Produit haute performance						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible			
CLARION Arpago	1RH993S1	P5	Q4	R3	S1	500-180 TRM (S)	Luminance exceptionnelle	●		●

MARQUAGES STRUCTURÉS - VISIBLES DE NUIT PAR TEMPS DE PLUIE

Enduits à chaud : produits livrés en sacs thermofusibles (zéro déchet).

Certificat NF Environnement.

Application : machine thermodot et fondeur.

Sèchage : par refroidissement.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Routier	VNTP	Urbain
MARQUAGES VIBRATOIRES MULTIDOT						(S) = Saupoudrage	Palette de 80 sacs thermofusibles de 15 kg indivisible			
PROTON	 1RHP1524b	P3	Q3	R4 RR2 RW2	-	Echostar 10 TRM (S)	VNTP Structure dot Vibratoire et sonore	●	●	●

FOCUS



Sac thermofusible pour enduits à chaud

Sac de 15 kg thermofusible pour limiter la pénibilité du travail lors de la manutention. Fondu avec le produit dans le fondeur, il ne génère aucun déchet après application.

PRODUITS TEMPORAIRES ET PERMANENTS / CERTIFIÉS

Produits de marquage jaune sans toluène et sans chromate de plomb.

Marquage temporaire (certification "TE") pour les zones en chantier. Effaçable sans produit chimique.

Marquage permanent (certification "RH ou H") pour les zones de livraison, arrêt de bus, interdiction de stationnement.

PEINTURES À L'EAU

Peintures prêtes à l'emploi certifiées NF Environnement.

Stockage : à l'abri du soleil et du gel.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless

Nettoyage : à l'eau.



NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Certification		
								Permanent	Temporaire	VNTP
ZINIA Peinture permanente						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
ZINIA Atempo	1H1147S1	P5	Q1		S1	Varilux Color (S)	Forte durabilité	●		
NOVA Jaune Peinture temporaire						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
NOVA Jaune	TE1616H	T2	Q1	R4	S1	425-125 GX AC90 (S)	Très forte rétroreflexion		●	
ALANDA Peinture temporaire VNTP pour une sécurité maximale						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
ALANDA Pluvio 	TEP3Ha	T2	Q2	R5 RR3 RW4	S1	Vialux 35 SRT GV (S)	Forte visibilité sous pluie	●		●

PEINTURES SOLVANTÉES SANS TOLUÈNE

Peintures prêtes à l'emploi.

Stockage : à l'abri du soleil et du gel.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless ou pneumatique.

Nettoyage : solvant Solvécol.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Certification		
								Permanent	Temporaire	VNTP
ZELIE Peinture permanente						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
ZELIE Atempo	1H1585S2	P6	Q2		S2	Minigrain 2	Excellente durabilité	●		
ZAZIE Peinture permanente à odeur neutre 						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
ZAZIE Assenta	1H953S2	P5	Q3		S2	Varilux Color	Forte luminance	●		
VAILLANCE Jaune Peinture permanente rétrorefléchissante / Temporaire						(S) = Saupoudrage (I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 25 kg + saché			
VAILLANCE Jaune	1RH1655S1	P5	Q2	R3	S1	100-400 T14 SP30 GG20 (S)	Excellente visibilité de nuit	●		
VAILLANCE WT Tempo	TE1645H	T2	Q1	R5	S1	100-400 T14 SP30 GG20 (S)	Rétroreflexion exceptionnelle		●	





PEINTURES RÉACTIVES "LIQUIDE/SOLIDE"

Peintures à 2 composants

Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Mise en œuvre : application du composant A liquide et saupoudrage du composant B solide (billes avec durcisseur).

Application : machine peinture Airless ou pneumatique.

Nettoyage : solvant sans toluène Solvécol ou Solvéo.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Permanent	Temporaire	VNTP
QUIETIS Composant A						(I/S) = Injection & Saupoudrage	Bidon de 20 kg + sachet			
QUIETIS Atempo	1H952S2	P5	Q2		S2	Agripp Helis 400 B (I/S)	Forte luminance	●		
QUIETIS Nocto	TE59H	T2	Q2	R4	S1	Nocto Polaris 400 B (I/S)	Très forte rétroreflexion		●	

ENDUITS À FROID MANUELS

Enduits à froid à 2 composants

Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Mise en œuvre : livré avec un sachet de durcisseur "dose de 100 g" à mélanger avant application.

Application : manuelle à la spatule et/ou mécanique.

Nettoyage : solvant Solvécol ou Solvéo.

NOM DU PRODUIT	N° de Certification	Classe	Qd	R	S	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Permanent	Temporaire	VNTP
ZIKAN Jaune Permanent							Bidon de 6 kg			
ZIKAN Atempo	1H1173S2	P5	Q2		S2	Pas de produit de saupoudrage	Forte durabilité	●		

PRODUITS DE MARQUAGE COULEUR

Nos produits de couleur sont formulés à partir de produits certifiés NF.

L'utilisation des produits de couleur doit respecter certaines règles.

1 / Sur chaussées routières conformément à l'IISR 7ème partie et la Circulaire du 16 mai 1996.

- **Marquage temporaire** (certification "T ou TE") pour les zones de chantier : jaune rétro réfléchissant.
- **Marquage permanent** (certification "RH ou H") pour les zones de livraison, arrêt de bus, interdiction de stationnement : jaune.
- **Stationnement limité** : bleu
- **Voie de détresse** : rouge
- **Masquage** : gris - noir
- **Renforcement du contraste** : noir
- **Identification des espaces non circulés** : beige - ocre - oxyde rouge
- **Pistes cyclables** : vert

2 / Sur chaussées aéroportuaires avec une attestation conformément au règlement de l'O.A.C.I (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

PEINTURES À L'EAU

Peintures sans chromate de plomb prêtes à l'emploi.

Stockage : à l'abri du soleil et du gel.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless.

Possibilité de saupoudrer du Varilux pour une augmentation des performances d'antiglissement.

Nettoyage : à l'eau.

NOM DU PRODUIT	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Chaussées	Aéroports
HYDRAL Peintures à l'eau couleurs		Bidon de 5 kg Bidon de 25 kg + sache		
HYDRAL SABLE 1001, OCRE 1024			●	
HYDRAL JAUNE 1023 (Zinia)			●	
HYDRAL ORANGE 2009, OXYDE ROUGE 3009, ROUGE 3020			●	
HYDRAL BLEU 5012, BLEU 5017			●	
HYDRAL VERT 6018, VERT 6024			●	
HYDRAL GRIS 7043, NOIR 9017			●	

PEINTURES SOLVANTÉES SANS TOLUÈNE

Peintures prêtes à l'emploi sans toluène et sans chromate de plomb.

Stockage : à l'abri du soleil et du gel.

Application : rouleau ou matériel peinture Airless ou pneumatique.

Possibilité de saupoudrer du Varilux pour une augmentation des performances d'antiglissement.

Nettoyage : avec solvant Solvécol.

NOM DU PRODUIT	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Chaussées	Aéroports
ECOLACK (AIRLACK certifiées OACI en Rétro et non Rétro) Peintures solvantées sans toluène couleurs	Pour AIRLACK Rétro	Bidon de 5 kg Bidon de 25 kg + sache		
ECOLACK SABLE 1001, OCRE 1024			●	
ECOLACK (AIRLACK) JAUNE 1023 (Zazie)	500-180 SBP ECO		●	●
ECOLACK (AIRLACK) ORANGE 2009, ROUGE 3020	500-180 SBP ECO		●	●
ECOLACK OXYDE ROUGE 3009			●	
ECOLACK (AIRLACK) BLEU 5012, BLEU 5015, BLEU 5017	500-180 SBP ECO		●	●
ECOLACK (AIRLACK) VERT 6010,	500-180 SBP ECO			●
ECOLACK VERT 6018,			●	
ECOLACK (AIRLACK) VERT 6024,	500-180 SBP ECO		●	●
ECOLACK (AIRLACK) GRIS 7043,	500-180 SBP ECO		●	●
ECOLACK (AIRLACK) NOIR 9017	500-180 SBP ECO		●	●



ENDUITS À FROID PROJÉTÉS / TECHNIQUE DITE "LIQUIDE/SOLIDE"

Peintures à 2 composants

Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Mise en œuvre : application du composant A liquide et saupoudrage du composant B solide (billes avec durcisseur).

Application : matériel peinture Airless ou pneumatique.

Nettoyage : solvant sans toluène Solvécol ou Solvéo

NOM DU PRODUIT	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Chaussées	Aéroports
AGRIPP' COLOR Composant A		Bidon de 20 kg + saché		
AGRIPP' COLOR SABLE 1001, OCRE 1024			●	
AGRIPP' COLOR JAUNE 1023 (QUIETIS)			●	
AGRIPP' COLOR ORANGE 2009, OXYDE ROUGE 3009, ROUGE 3020			●	
AGRIPP' COLOR BLEU 5012, BLEU 5017			●	
AGRIPP' COLOR VERT 6018, VERT 6024			●	
AGRIPP' COLOR GRIS 7043, NOIR 9017			●	
AGRIPP' COLOR Composant B (billes)		Bidon plastique de 20 kg		

ENDUITS À FROID MANUELS (AVEC DURCISSEUR)

Enduits à froid à 2 composants

Séchage : durcissement par réaction chimique, sans émission de Composés Organiques Volatils (COV).

Mise en œuvre : livré avec un sachet de durcisseur "dose de 100 g". Durcisseur à mélanger avant application.

Nettoyage : solvant Solvécol ou Solvéo.

NOM DU PRODUIT	Produit de saupoudrage	Conditionnement (unité de livraison)	Chaussées	Aéroports
CITEFLEX Application à la spatule		Bidon de 6 kg		
CITEFLEX SABLE 1001, OCRE 1024			●	
CITEFLEX JAUNE 1023 (ZIKAN)			●	
CITEFLEX ORANGE 2009, OXYDE ROUGE 3009, ROUGE 3020			●	
CITEFLEX BLEU 5012, BLEU 5017			●	
CITEFLEX VERT 6018, VERT 6024			●	
CITEFLEX GRIS 7043, NOIR 9017			●	
ROLLFLEX Application au rouleau		Bidon de 18 kg		
ROLLFLEX SABLE 1001, OCRE 1024			●	
ROLLFLEX BLANC 9016, JAUNE 1023			●	
ROLLFLEX ORANGE 2009, OXYDE ROUGE 3009, ROUGE 3020			●	
ROLLFLEX BLEU 5012, BLEU 5017			●	
ROLLFLEX VERT 6018, VERT 6024			●	
ROLLFLEX GRIS 7043, ROLLFLEX NOIR 9017			●	

MICRO-BILLES DE VERRE ET CHARGES ANTIGLISSANTES

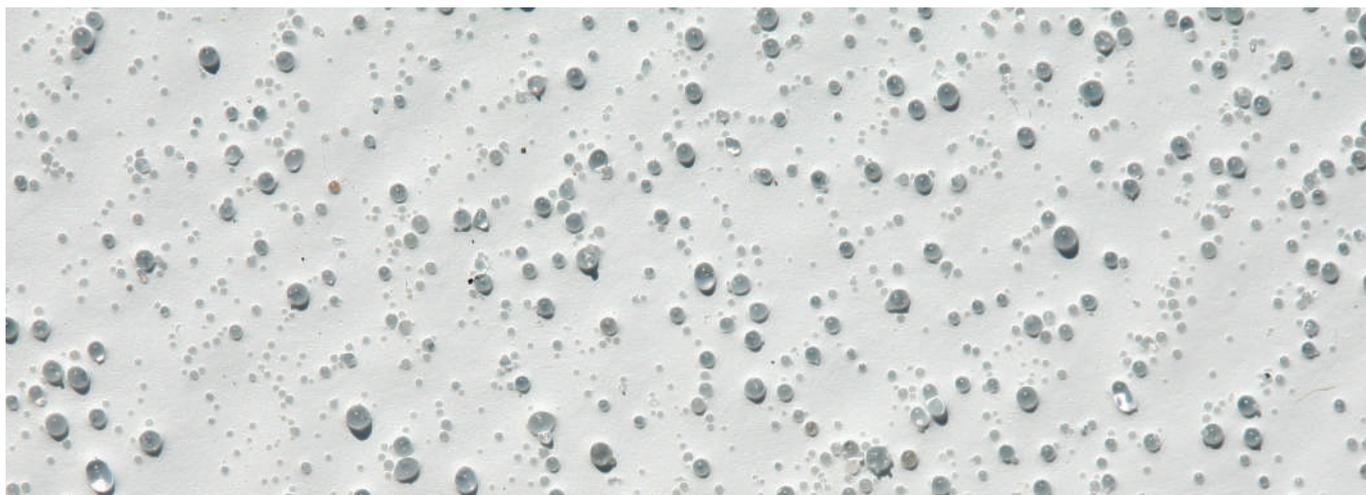
Le respect du couple certifié bille/produit est obligatoire conformément à la norme EN 1436.
Le traitement de surface de la bille est spécifique et adapté à la nature du produit sur lequel il est appliqué.
L'étanchéité des sacs de 25 kg est garantie par une triple épaisseur en emballage plastique avec double couture.

BILLES DE VERRE POUR PEINTURES À L'EAU

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
BILLES		
BILLES 100-400 T15 SOLID PLUS	400/100	Sac de 25 kg
BILLES 425 - 125 AC 07	425/125	Sac de 25 kg
BILLES 425-125 GX AC90	425/125	Sac de 25 kg
VISILOK 407	425/125	Sac de 25 kg
BILLES AQUASPEED 400	425/125	Sac de 25 kg
BILLES 425-150 WBP SRT GV	425/150	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 WBP	500/180	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 WBP SRT	500/180	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 2 WBP BE FAST	500/180	Sac de 25 kg
BILLES LUX 106-600	600/100	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 5 WBP	710/125	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 25 WBP SRT	1700/212	Sac de 25 kg
BILLES VIALUX 25 WBP SRT	1700/850	Sac de 25 kg
BILLES VIALUX 35 SRT GV	2000/1000	Sac de 25 kg
Plus Value pour Conditionnement Big Bag 1T		Le kg
Plus Value pour Conditionnement Sovibag-Octabin 1T		Le kg

BILLES DE VERRE POUR PEINTURES SOLVANTÉES SANS TOLUÈNE

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
BILLES		
BILLES 100-400 T14 SOLID PLUS	400/100	Sac de 25 kg
BILLES 425-125 AC02	425/125	Sac de 25 kg
BILLES 425-125 AC13	425/125	Sac de 25 kg
BILLES GX 425-125 AC90	425/125	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 SBP ECO	500/180	Sac de 25 kg
BILLES 500-125 AC13	500/125	Sac de 25 kg
BILLES 600-125 (A1) SBP ECO	600/125	Sac de 25 kg
BILLES 600-125 AC02	600/125	Sac de 25 kg
BILLES Starlitebead 1000 GV AC13	1000	Sac de 25 kg
Plus Value pour Conditionnement Big Bag 1T		Le kg
Plus Value pour Conditionnement Sovibag-Octabin 1T		Le kg



BILLES DE VERRE POUR ENDUITS À FROID

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
BILLES		
BILLES MB6A1 T18 100-400	400/100	Sac de 25 kg
BILLES MB6A1 KT18 100-400	400/100	Sac de 25 kg
BILLES 425-150 BCP	425/150	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 BCP	500/180	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 BCP SRT	500/180	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 5 BCP SRT	710/125	Sac de 25 kg

BILLES DE VERRE POUR ENDUITS À CHAUD

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
BILLES		
BILLES 500-180 TRM	500/180	Sac de 25 kg
BILLES 500-180 TRM SRT	500/180	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 5 TRM SRT	710-125	Sac de 25 kg
BILLES ECHOSTAR 10 TRM	850-125	Sac de 25 kg
BILLES STARLITEBEADS 200B AC07	1180/125	Sac de 25 kg

MÉLANGES ANTIGLISSANTS

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
VARILUX	
VARILUX COLOR Mélange de charges antiglissantes	Bidon plastique de 20 kg
VARILUX SPECIAL Mélange de billes et charges antiglissantes	Bidon plastique de 20 kg
CHARGES	
Minigrain 2	Sac de 25 kg
Sable S32	Sac de 25 kg
Sili 11	Sac de 20 kg
GEM 500	Sac de 25 kg

PRODUITS DIVERS

PEINTURES DE PRÉMARQUAGE

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
HYDRAL DE PREMARQUAGE BLANCHE	Bidon de 25 kg
HYDRAL DE PREMARQUAGE JAUNE	Bidon de 25 kg

PEINTURES POUR TERRAIN DE SPORT

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
TRAFFISPORT PRO	Bidon de 15 kg
TRAFFISPORT	Bidon de 15 kg
TRAFFISPORT ROULEAU	Bidon de 15 kg
TRAFFISPORT COULEUR	Bidon de 15 kg

SOLVANTS / DILUANTS

Le diluant est livré en bidon métallique, gage de sécurité face au risque d'arc électrique lié au phénomène d'électricité statique.

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
SOLVANT ASSENTO Solvant de rinçage et de nettoyage pour toutes les peintures sans toluène. Se caractérise par une odeur neutre et non agressive.	Bidon métal de 20 l
SOLVANT SOLVECOL Solvant de rinçage et de nettoyage pour toutes les peintures sans toluène, peintures 2 composants ou enduits à froid.	Bidon métal de 5 l Bidon métal de 20 l Fût de 200 l
SOLVANT SOLVEO Solvant de rinçage et de nettoyage pour toutes les peintures sans toluène, peintures 2 composants ou enduits à froid. Ne convient pas lors de la procédure de rinçage du matériel pour le passage de la peinture à l'eau vers la peinture solvantée, ni de la peinture solvantée vers la peinture à l'eau. Dans ce cas, utiliser le SOLVECOL.	Bidon métal de 20 l
LIANT NETTOYAGE THERMO Produit destiné au nettoyage des fondoirs d'enduit à chaud.	Bidon métal de 20 l

VERNIS DE PROTECTION

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
VARNIGUARD Vernis de protection pour marquages routiers.	Bidon métal de 20 l

PRIMAIRES D'ACCROCHAGE

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
PRIMAFLEX Primaire d'accrochage pour peintures ou enduits à froid sur supports difficiles.	Bidon métal de 20 l
PRIMAJET Z Primaire d'accrochage pour enduits à chaud sur supports difficiles.	Bidon métal de 20 l
CPR14 Primaire d'accrochage pour enduits à froid sur supports en béton.	Bidon métal de 20 l



RÉPARATION DE CHAUSSÉES

NOM DU PRODUIT

EUROPHALT +

Asphalte coulé avec sable bitumineux pour réparation des chaussées.

Conditionnement (unité de livraison)

Palette de 55 Bidons
de 12 kg indivisible

PIGMENT THERMO

NOM DU PRODUIT

DOSE PIGMENT JAUNE

Conditionnement (unité de livraison)

Dose de 200 g

DURCISSEURS - CATALYSEURS

NOM DU PRODUIT

DOSE PEROXYDE - 34 %

Durcisseur pour enduits à froid.

Conditionnement (unité de livraison)

Dose de 100 g

ROULEAUX ADHÉSIFS

NOM DU PRODUIT

ROULEAU ADHÉSIF 5 CM X 50 M

ROULEAU ADHÉSIF 10 CM X 50 M

Conditionnement (unité de livraison)

Carton de 18 unités

Carton de 18 unités

PRODUITS D'AMÉNAGEMENT - PÉPITE®

Revêtement pour sols extérieurs avec **granulats naturels** pour voiries circulées ou piétonnes.
Granulats naturels choisis pour leurs caractéristiques esthétiques, de dureté et de moindre encrassement.
Mise en œuvre : technique devant être maîtrisée par des équipes d'applicateurs formés.
Application : résine appliquée à la spatule, recouverte de granulats naturels de 1,25 à 5 mm.



RÉSINE POUR REVÊTEMENT PÉPITE®

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
RÉSINE PÉPITE® NEUTRE (livrée avec ses sachets de durcisseur) Résine 2 composants destinée à la réalisation de revêtements de surface au sol. Mise en œuvre : sachets de durcisseur "dose de 100 g - 34 %" à mélanger avant application	Bidon de 20 kg + sachet

GRANULATS POUR REVÊTEMENT PÉPITE®

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
GRANULATS PÉPITE®		
Granulats Pépité® Quartz Jaune	2,5 mm / 5 mm	Palette de 48 sacs de 25 kg indivisible
Granulats Pépité® Quartz Blanc	2,5 mm / 5 mm	
Granulats Pépité® Jaune	2,5 mm / 5 mm	
Granulats Pépité® Corail	2,5 mm / 5 mm	
Granulats Pépité® Or	2,5 mm / 5 mm	
Granulats Pépité® Sépia	2,5 mm / 5 mm	





GRANULATS POUR REVÊTEMENT MICRO-PÉPITE®

NOM DU PRODUIT	Granulométrie	Conditionnement (unité de livraison)
GRANULATS MICRO-PÉPITE®		
Granulats Micro-Pépité® Quartz Jaune	1,25 mm / 2,5 mm	Palette de 48 sacs de 25 kg indivisible
Granulats Micro-Pépité® Quartz Blanc	1,25 mm / 2,5 mm	
Granulats Micro-Pépité® Jaune	1,25 mm / 2,5 mm	
Granulats Micro-Pépité® Corail	1,25 mm / 2,5 mm	
Granulats Micro-Pépité® Or	1,25 mm / 2,5 mm	
Granulats Micro-Pépité® Sépia	1,25 mm / 2,5 mm	

REVÊTEMENT PRÉFABRIQUÉ PÉPITE® PAVÉ "

NOM DU PRODUIT	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
PAVÉS PRÉFABRIQUÉS		
Pavés destinés à la réalisation de revêtement de surface au sol. Mise en œuvre : avec la résine Pépité® neutre comme "colle". Technique de mise en œuvre devant être maîtrisée par des équipes d'applicateurs formés. Existe en plusieurs tailles et teintes : Jaune clair, Gris foncé, Rose foncé, Jaune foncé, Calcaire clair, Gris clair, Calcaire foncé.	10 cm x 10 cm	Nous consulter
	12 cm x 12 cm	
	14 cm x 14 cm	
	20 cm x 12 cm	

VERNIS DE PROTECTION PÉPITE®

NOM DU PRODUIT	Conditionnement (unité de livraison)
PÉPITE® PROTECT (livré avec sachets de durcisseur) Vernis à deux composants translucide pour Pépité. Mise en œuvre : sachets de durcisseur "dose de 100 g - 34 %" à mélanger avant application	Bidon de 10 kg

PRODUITS D'AMÉNAGEMENT & DE SÉCURITÉ

La SAR propose une gamme complète de produits d'aménagement et de sécurité performante et conforme aux normes en vigueur.

PRODUITS POUR ÉQUIPEMENT PMR



Eveil à la vigilance et guidage des personnes aveugles ou malvoyantes lors de leurs cheminements.

NOM DU PRODUIT	Description	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
BANDES PODOTACTILES COLLÉES À FROID			
BANDE D'EVEIL À LA VIGILANCE 60 x 40 BEV Ce marquage à protubérances avec semelle souple a pour fonction d'éveiller la vigilance des personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées piétonnes sur le domaine public.	Bande préfabriquée monolithique en résine méthacrylate, type DPNU, prête à poser et conforme à la Norme NFP 98-351.	600 mm x 400 mm	Carton de 10 U
BANDES D'AIDE À L'ORIENTATION COLLÉES À FROID			
BANDE D'AIDE À L'ORIENTATION 4 NERVURES BAO Ces rails de guidage permettent aux personnes malvoyantes de se guider dans leurs déplacements. Ce marquage tactile et visuellement contrasté sert de guide à la canne ou au pied sur l'ensemble de la chaîne de déplacement des personnes malvoyantes.	Bande préfabriquée monolithique en résine méthacrylate, type DPNU, prête à poser et conforme à la Norme NFP 98-352.	1000 mm x 210 mm	Carton de 10 U
COLLE POUR BANDES BEV & BAO			
PODOCOLLE Enduit à froid pour le collage des bandes podotactiles BEV, rails de guidage BAO, plots,...	Enduits à froid à 2 composants	-	Bidon de 6 kg

BANDES PRÉFABRIQUÉES COLLÉES À FROID



Bandes préfabriquées collées à froid destinées aux axes de circulation intense (lignes axiales, lignes de rive,...).
 Bandes auto-adhésives pour marquage permanent ou temporaire.
 Application par collage à froid avec primaire et damage.

NOM DU PRODUIT	N° de certification	Classe	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
BANDES BLANCHES ENLEVABLES				
STAMARK A710 Bande préfabriquée blanche rétro réfléchissante et enlevable pour les zones de travaux et de chantier routier de longue durée	2RH1485S1	P6	Bandes largeur 12 à 50 cm	Nous consulter
BANDES BLANCHES PERMANENTES SANS PRIMAIRE				
STAMARK A380 ESD Destinées aux axes de circulation intense (lignes axiales, lignes de rive,...), ces bandes préfabriquées avec relief à damier recouvert de microbilles de microcristalline de céramique, allient visibilité et durabilité. L'application se fait par collage à froid sans primaire et damage.	2RH1548S2	P6	Bandes largeur 10 à 50 cm Flèches Module Route Etroite...	Nous consulter
STAMARK A380 AW céramique Bande préfabriquée à haute visibilité de nuit par temps de pluie.	2RHP1628a	VNTP P6	Bandes largeur 15 à 50 cm	
BANDES JAUNES PERMANENTES SANS PRIMAIRE				
STAMARK A381 IES	2RH1466S1	P6	Bandes largeur 10 cm	Nous consulter
BANDES JAUNES TEMPORAIRES SANS PRIMAIRE				
STAMARK A711 Bande préfabriquée jaune rétro réfléchissante et enlevable pour les zones de travaux et de chantier routier	TE1553H	TE2	Bandes largeur 12 à 50 cm	Nous consulter

BANDES PRÉFABRIQUÉES COLLÉES À CHAUD



Bandes préfabriquées thermocollées rétro réfléchissantes ou non-rétro réfléchissantes.
Forte durabilité.
Collage à chaud sur le support avec un chalumeau.

NOM DU PRODUIT	N° de certification	Classe	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
BANDES BLANCHES PERMANENTES				
PREMARK RS2+ Bande préfabriquée thermocollée pour marquages routiers et urbains blancs	2RH1624S2	P6	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	Nous consulter
PREMARK CITY S5 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains blancs non rétro réfléchissants et saupoudrée de charges anti-dérapantes.	2H1537S5	P6	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	
PREMARK CITY S3 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains blancs non rétro réfléchissants.	2H1538S3	P6	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	
PREMARK F200 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages routiers et urbains blancs rétro réfléchissants sans saupoudrage.	2RH1326S1	P5	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Flèches de rabattement, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	
EUROTHERM PREMIUM Bande préfabriquée thermocollée pour marquages routiers et urbains blancs rétro réfléchissants sans saupoudrage.	2RH1496S1	P5	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots	
EUROTHERM HXP8 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains blancs non rétro réfléchissants et saupoudrée de charges anti-dérapantes.	2H1105S3	P5	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots	
EUROTHERM GRIP S5 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains blancs non rétro réfléchissants et saupoudrée de charges anti-dérapantes.	2H1659S5	P5	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	
THERMALINE XF Bande préfabriquée thermocollée pour marquages routiers et urbains blancs rétro réfléchissants sans saupoudrage.	2RH1598S2	P5	Passages piétons, Cédez-le-Passage, Stop, Tireté, Flèches directionnelles, Logos Vélo, PMR, Symboles, Mots,...	
PREMARK Rolls Rouleau de bandes préfabriquées spécialement destinées aux supports faiblement circulés pour des applications de bandes de parking,...	2RH1290S2	P5	Bandes largeur 5 à 15 cm	
BANDES JAUNES PERMANENTES				
PREMARK ZZB Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains jaunes non rétro réfléchissants et sans saupoudrage.	2H1104S2	P5	Bandes largeur 10 cm	Nous consulter
HXP4 Bande préfabriquée thermocollée pour marquages urbains jaunes non rétro réfléchissants et sans saupoudrage.	2H312S1	P5	Bandes largeur 10 cm	
BANDES BLANCHES PERMANENTES VNTP				
PREMARK RIBLINE Marques visibles de nuit par temps de pluie à protubérance.	3RHP8b	VNTP P5	Barrette préfabriquée sur semelle.	Boite de 100 unités
PREMARK TYPE II Marques visibles de nuit par temps de pluie grâce à son exceptionnelle qualité de drainage de l'eau par sa structure profilée en larges dômes rétro réfléchissants.	2RHP1327b	VNTP P4	Flèche de rabattement, Module Route Etroite, T2 5u, Ligne Blanche	Boite de 1 unité
JEUX				
DECOMARK Marquage décoratif préfabriqué thermocollée destiné à la réalisation de logos, pictogrammes et jeux sur mesure et personnalisés.				Nous consulter
PRIMAIRES D'ACCROCHAGE				
THERMO PRIMER Primaire d'accrochage monocomposant solvanté pour bandes thermocollées sur vieux supports bitumineux.				Nous consulter
VIAXI Primaire d'accrochage bicomposant pour bandes thermocollées sur bétons, pavés, dallages,...				

PRODUITS D'AMÉNAGEMENT & DE SÉCURITÉ

La SAR propose une gamme complète de produits d'aménagement et de sécurité performante et conforme aux normes en vigueur.

PLOTS RÉTRORÉFLÉCHISSANTS DE ROUTE/BORDURE

NOM DU PRODUIT	Description	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
PLOTS AUTOADHESIFS			
290 PSA BLANC 1 FACE	 <p>Plots autocollants pour chaussées, en axe ou en rives, permettant une parfaite lisibilité de nuit et par temps de pluie.</p>	100 mm x 90 mm	Boite de 100 plots
290 PSA BLANC 2 FACES			
PLOTS A ENCASTRER			
PLOT DE BORDURE BLANC	 <p>Plot à encastrer pour bordures sur giratoires, îlots, tourne à gauche et autres chicanes.</p>	Diamètre 50 mm	64
PLOTS DE ROUTE STANDARD 180° BLANC	 <p>Plots pour chaussées en axe ou en rives permettant une parfaite lisibilité de nuit et par temps de pluie.</p>	Diamètre 100 mm Hauteur 19,7 mm	20
PLOTS DE ROUTE STANDARD 360° BLANC			
PLOTS DE ROUTE HRS 360° BLANC	<p>Plots pour chaussées, en axe ou en rives spécialement développés pour de contraintes aux 2-roues.</p>	Diamètre 100 mm Hauteur 13 mm	22

PLOTS DE ROUTE SOLAIRES

NOM DU PRODUIT	Description	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
PLOTS DE ROUTE SOLAIRES			
PLOT SOLAIRE MITY 2SF DIODE BLANC Mono-directionnel - 2 diodes blanches (MITY 2)	 <p>Alternative à l'éclairage public pour zones dangereuses et visibilité défavorable. Pose par collage à froid. Plot équipé d'une cellule solaire : se déclenche dès que l'intensité lumineuse est inférieure à 200 lux. Fonctionne avec 2 batteries.</p>	102 mm x 80 mm hauteur 20 mm	Unité
PLOT SOLAIRE MITY 2 DF 4 DIODES BLANC Bi-directionnel - 4 diodes blanches (MITY 2)			



ACCESSOIRES D'APPLICATION

NOM DU PRODUIT	Description	Dimensions	Conditionnement (unité de livraison)
POCHOIRS			
POCHOIRS EN BOIS 	Pour utilisation peinture Logos Vélo, Handicapé, Piéton, chiffres, lettres,... Flèches mono et bidirectionnelles, rabatement,... Cédez le passage, stop, bandes largeur 5 cm à 12 cm,... Mot : payant, livraison,... Nous consulter pour autres dessins.		Nous consulter pour les dimensions et le conditionnement
POCHOIRS ALUMINIUM 			
POCHOIRS SOUPLES ADHÉSIFS ET RÉUTILISABLES 	Pour utilisation peinture, thermo et enduit à froid Logos Vélo, Handicapé, Piéton, chiffres, lettres,... Flèches mono et bidirectionnelles, rabatement,... Cédez le passage, stop, bandes largeur 5 cm à 12 cm,... Mot : payant, livraison,... Nous consulter pour autres dessins.		Nous consulter pour les dimensions et le conditionnement
AÉROSOL DE CHANTIER			
AÉROSOL STANDARD Traceur de chantier avec embout protégé spécial pour utilisation "tête en bas". 	Aérosols pour un marquage efficace sur tous vos chantiers. 7 coloris : jaune TP, rouge cerise fluo, rouge vif fluo, bleu fluo, orange fluo, vert fluo, blanc.	Aérosol de 500 ml net	Livré en carton indivisible de 12 aérosols
AÉROSOL AVEC CAPUCHON DE SÉCURITÉ - Traceur doté d'un capuchon tournant de sécurité. 	Aérosols pour une visibilité accrue de vos chantiers grâce à une pigmentation élevée de la peinture. 9 coloris : blanc, jaune TP, jaune vif fluo, rouge cerise fluo, rouge vif fluo, orange vif fluo, vert vif fluo et noir.		
MATÉRIEL D'APPLICATION			
BILLEUR SAUPOUDREUR MANUEL 	Billeur pour saupoudrage des billes de verre ou charges antidérapantes avec poignée d'ouverture et réglage manuel du débit. Poids à vide : 2,5 Kg. Capacité billes : 6 Kg.	-	Unité
CÔNE 50 CM POUR BILLEUR SAUPOUDREUR MANUEL 	Cône pour billage en largeur 50 cm.	-	Unité
BIDON DE PREMARQUAGE 	Bidon réutilisable avec platine renforcée et pissette de cuivre (longueur ajustable à la taille de l'utilisateur). Système d'obturation et de débouchage de la pissette. Capacité : 2 litres.	-	Unité
DÉVIDOIR DE RUBANS DE MASQUAGE 	Dévidoir de rubans de masquage conçu pour l'utilisation de rubans adhésifs de 5 cm x 50 m (lisse pour ligne droite et crépé pour les courbes). Écartement réglable de 4 à 20 cm. Application parallèle de 2 rubans adhésifs.	-	Unité
CHALUMEAU POUR BANDES COLLEES A CHAUD 	Lance thermique aérogaz à allumage automatique par piezo pour l'application de produits préfabriqués collés à chaud.	-	Unité

MACHINES AIRLESS POUR MARQUAGES URBAINS ET TRAVAUX SPÉCIAUX :



TRASSAR 6
et 7 Super



TRASSAR 8 Super et Super 2K



TRASSAR 8 électrique



Picto

MATÉRIEL AIRLESS POUR MARQUAGES ROUTIERS ET AUTOROUTIERS



TRASSAR 131 Airless



TRASSAR 201 Airless



TRASSAR 251 Airless V3



TRASSAR 351 Airless



Camion applicateur
TRASSAR 13T



Camion applicateur
TRASSAR 16T

CONSULTER EUROLINERS POUR PLUS D'INFORMATIONS

contact@euroliners.fr

T/ +33 3 87 79 48 38

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS

Le présent document définit, les conditions/caractéristiques générales qui régissent la vente par l'entreprise ("Entreprise"), au client personne publique ou privée ("Client"), de produits et/ou l'exécution de prestations de services (location, installation, maintenance, travaux...) s'y rapportant. Lorsque le Client passe commande, il accepte les présentes conditions qui sont le socle unique de négociation entre les parties. Les conditions générales du Client sont exclues.

FORMATION DU CONTRAT

Le contrat ("Contrat"), pouvant être conclu par voie électronique, désigne le marché/contrat entre l'Entreprise et le Client et comprend, sans que cette énumération soit limitative, les documents ci-après : l'acceptation de la commande à laquelle sont annexées ou incluses les conditions particulières convenues entre les parties telles que le devis, les présentes conditions générales, les spécifications techniques, les prescriptions techniques et règlements définissant les procédures à respecter par chacune des parties pour la bonne exécution du Contrat. En cas de divergence ou de contradiction entre les stipulations d'un ou plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité est celui établi ci-dessus. Les renseignements et indications portés sur le(s) catalogue(s) de l'Entreprise ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'Entreprise se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications dans les caractéristiques des articles qui y figurent, sans être obligée d'effectuer les modifications sur les produits déjà livrés ou en cours de commande.

Sauf dérogation expresse dûment acceptée par l'Entreprise, le délai de validité des offres de l'Entreprise est limité à 45 jours civils à compter de leur date d'envoi.

L'Entreprise se réserve le droit de refuser les commandes des Clients ne présentant pas de garanties de solvabilité suffisantes, ou en cas de dépassement de la capacité de production des produits / d'exécution des prestations, ou en cas d'arrêt de production pour entretien. Toute commande de pièces détachées ne sera livrée que dans les quantités minima prévues dans les conditionnements standards des produits.

L'Entreprise n'est considérée comme liée vis-à-vis du Client qu'à partir de la signature du Contrat par les deux parties, ou lorsque l'Entreprise a expédié son acceptation écrite de la commande du Client ou lui a adressé une facture. Toute demande de modification de Contrat n'est applicable qu'après signature par les deux parties d'un avenant au Contrat ou d'une acceptation écrite de l'Entreprise de la modification de commande fixant notamment les modifications de prix et/ou de délais consécutives.

DELAIS DE LIVRAISON / D'EXECUTION - MODALITES D'EXECUTION

Sauf convention contraire, les délais de livraison et/ou d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils seront automatiquement prorogés (i) en cas d'intempéries, grèves, émeutes, tout incident ou accident, ou tout cas de force majeure ayant pour effet de retarder tout ou partie de la livraison des produits et/ou l'exécution des prestations ; (ii) tant que toutes les conditions de livraison ou d'exécution ne dépendant pas de l'Entreprise ne seront pas réunies. Tout retard supérieur à trois mois et ayant pour origine une cause extérieure à l'Entreprise pourra entraîner la résiliation du Contrat.

L'Entreprise sera notamment déliée de toute obligation en cas de survenance de cas fortuits ou de force majeure empêchant la fabrication ou la livraison des produits et/ou l'exécution des prestations. Les quantités de produits prêtes à être livrées, de même que la partie des prestations déjà exécutées, devront être acceptées et réglées par le Client.

Le Client fournit en temps utile à l'Entreprise tous plans, documents ou toutes autres informations nécessaires pour l'exécution du Contrat. En aucun cas, l'Entreprise ne peut être tenue responsable de toute erreur, notamment de conception ou de fabrication, qui serait la conséquence d'un défaut existant dans les plans, documents ou informations fournis par le Client. Pour les prestations effectuées sur le site désigné par le Client, le Client s'engage à faciliter à l'Entreprise l'accès au site, à lui fournir toutes autorisations d'accès, règlements de chantier, et à l'informer de toutes les obligations qui découlent pour l'Entreprise de l'application de la réglementation concernant l'intervention des entreprises sur le site. Le Client fournit, sans frais pour l'Entreprise, toutes les installations et services (bureaux, électricité, ...) et tous les matériels et outillages (autres que ceux fournis par l'Entreprise selon le Contrat) nécessaires à l'exécution des prestations effectuées sur site. Après usage, toutes ces installations et outillages seront restitués au Client. L'Entreprise ne sera pas tenue responsable de leur usure normale et/ou de tout dommage résultant de leur utilisation raisonnable.

LIVRAISON, TRANSPORT, TRANSFERT DES RISQUES, RECEPTION DES PRESTATIONS, RESERVE DE PROPRIETE

Sauf convention contraire et quelles que soient la destination des produits, la livraison des produits est toujours réputée effectuée dans l'usine ou l'agence concernée de l'Entreprise et/ou de ses sous-traitants. Les opérations de transport, assurance, douane, octroi, manutention, amenée à pied d'œuvre sont à la charge et aux frais du Client. En cas d'expédition par l'Entreprise, l'expédition est faite en port dû, aux tarifs les plus réduits, sauf demande expresse du Client, et, sous la seule responsabilité du Client. Les risques de perte et/ou dommages aux produits sont supportés par le Client à compter de la date de mise à disposition des produits en usine, même s'ils sont expédiés franco et avec réserve de propriété. Après livraison/réception, les vérifications afférentes aux produits, qui doivent être effectuées en application de la réglementation, doivent être accomplies sous la responsabilité et aux frais exclusifs du Client.

En cas de défaut d'enlèvement à l'endroit et à la date convenus, le Client est tenu d'effectuer les paiements prévus au Contrat et rembourser à

l'Entreprise les coûts ou débours liés au défaut d'enlèvement (notamment, en cas de produits individualisés, l'Entreprise pourra au stockage aux frais, risques et périls du Client).

Le Client doit vérifier les expéditions à l'arrivée et faire toutes réserves et remarques nécessaires afin de pouvoir exercer tous ses recours contre le transporteur en cas de manquants, pertes ou avaries et, le cas échéant, d'obtenir de ce dernier des indemnités pour le préjudice subi. Aucune réclamation ne pourra être reçue par l'Entreprise si celle-ci n'a pas été informée par écrit dans les 24 heures de la livraison de tout manquant, perte ou avaries et si le Client n'a pas respecté les obligations décrites au présent article.

Aucun retour de produit ne pourra être effectué sans l'accord écrit et préalable de l'Entreprise. En cas d'accord, le retour sera effectué aux frais, risques et périls du Client.

La réception des prestations est prononcée, de manière contradictoire par le Client en présence de l'Entrepreneur, dès la fin des prestations et donne lieu à l'établissement un procès-verbal de réception signé par le Client et l'Entreprise. Elle interviendra de plein droit 15 jours après la date constatée d'achèvement des prestations, ou, en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession de l'ouvrage par le Client, même sans complet paiement du prix. Si l'exécution des prestations donnait lieu à des réserves de la part du Client, celles-ci devraient être formulées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'Entreprise dans les quinze jours calendaires suivant la date d'achèvement des prestations. Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité des prestations ne peut être acceptée.

L'Entreprise demeure propriétaire des produits livrés, ou fournis dans le cadre d'une prestation, jusqu'à complet paiement par le Client de la totalité des sommes dues au titre du Contrat.

GARANTIE - RESPONSABILITES

Les produits et prestations sont réputés agréés par le Client au lieu et au moment de la livraison / réception tel que définie dans les présentes conditions, dès lors que le Client n'a pas présenté d'observation au moment de la livraison / réception. Aucune réclamation ne sera admise après la livraison / réception.

La garantie ne couvre que les défauts ou vices de fabrication ou de conception, et rendant les produits impropres à l'usage auxquels ils sont contractuellement destinés. La garantie est exclue : (i) en cas d'usage normal ; (ii) de défaut provenant de matières fournies ou dont l'utilisation a été imposée par le Client, ou d'une conception imposée par celui-ci ; (iii) de modifications du produit par le Client sans l'autorisation de l'Entreprise ; (iv) de la détérioration des produits due à une négligence, un défaut de surveillance, un défaut d'entretien, une fausse manœuvre, ou un stockage non conforme, ou une utilisation non conforme imputables à d'autres que l'Entreprise ; (v) d'un changement de destination des produits ; (vi) d'installation des produits par le Client lui-même ou un tiers sans accord de l'Entreprise ; (vii) de mise en place de pièces de rechange approvisionnées chez des tiers. La garantie est limitée, au seul choix de l'Entreprise, au remplacement du seul produit défectueux (à l'exclusion de tous dommages et intérêts, frais de transport, de manutention, de montage/application et démontage/effaçage ou de mise en œuvre) ou à la réparation du produit défectueux, au lieu de livraison initial.

L'Entreprise garantit que les prestations sont exécutées avec tout le soin en usage dans sa profession et conformément aux règles de l'art. En matière de travaux effectués à façon, l'Entreprise garantit exclusivement une exécution conforme aux cotes, tolérance et spécifications qui lui ont été communiquées par écrit par le Client. Lorsque la matière ou les pièces sont fournies par le Client, l'Entreprise, en cas d'exécution non conforme ne résultant pas du vice propre de celles-ci, pourra, à son choix, soit faire un avoir correspondant aux prix de façon des pièces rebutées, soit re-exécuter le travail à l'aide de la matière ou des pièces nécessaires mises à sa disposition par le Client. Sauf convention contraire, l'Entreprise ne répond de la perte ou de la détérioration de la pièce ou des matières, ou encore des matériels, outillages ou tous autres biens à elle confiés que s'il est constaté un manquement grave aux règles de prudence et de diligence normalement requises pour un travail de ce type. Les stipulations ci-dessus définissent l'intégralité des obligations de l'Entreprise au titre de la garantie.

L'entreprise, ses sous-traitants, fournisseurs, agents, préposés, sont exonérés de toute responsabilité pour tous dommages indirects et/ou immatériels tels qu'indisponibilité des installations, interruption de la production ou des services, perte de profits ou de revenus du Client ou de l'utilisateur final. En outre, la responsabilité globale de l'Entreprise n'exécédra pas, au titre du Contrat et cela qu'elle qu'en soit la cause ou la nature, le montant du Contrat. Si le Contrat prévoit des pénalités de retard ou performances, celles-ci sont exclues de toute autre réparation à laquelle le Client pourrait prétendre du fait du retard ou de la non-atteinte des performances.

Le Client assume l'entière responsabilité des produits achetés à l'Entreprise et notamment de l'utilisation qui en est faite. Elle ne peut être tenue en aucun cas responsable des dommages corporels et/ou matériels de quelque nature qu'ils soient, quand ces dommages sont la conséquence notamment d'une utilisation non prévue à l'origine ou non prévue dans les notices d'utilisation et/ou de montage/application ou anormale, défectueuse, inappropriée des produits mis en circulation, d'un stockage non conforme, d'un défaut qui n'existait pas au moment où l'Entreprise a mis le produit en circulation, d'un défaut d'entretien ou de surveillance ou de négligence ou d'installation/d'application défectueuse à la charge du Client.

PRIX

Les prix des produits et prestations de service s'entendent, hors droits et taxes. Sauf convention contraire, ils sont fixés pour des produits livrés dé-

part usine (Ex Works) selon barème en vigueur au jour de la commande pour les produits dits « diffus » dont les prix peuvent être prédéterminés. Pour les prix des produits et services ne pouvant pas être prédéterminés, l'Entreprise communiquera au Client un devis sur demande. Toute commande inférieure à un montant de 578 € HT supportera un coût forfaitaire de 58 € HT correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement de cette dernière. En application de la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 prévoyant la révision de plein droit du prix du transport en fonction de la variation du prix du carburant, les charges de carburant imputées à l'Entreprise pour l'opération de transport seront refacturées au Client. Le prix des prestations est établi d'après les conditions économiques en vigueur à la date de la conclusion du Contrat et donc pour des prestations effectuées au plus tard dans un délai de trois mois après l'expiration du délai contractuel prévu pour leur réalisation. L'Entreprise se réserve donc le droit de modifier le prix des prestations si ce délai venait à être dépassé par application de la formule $P = FO \times TP/TPO$ (P étant le prix révisé, FO le prix initial hors taxes, TP la valeur de l'index du mois d'exécution des travaux, et TPO la valeur de l'index général à une date antérieure d'un mois). Les prestations non prévues dans le Contrat et qui seraient exécutées sur demande écrite du Client feront l'objet de nouveaux prix facturés en régie. En cas de changement sur la nature des prestations, comme en cas de variation de plus ou moins 20% dans le volume des ventes de produits ou de prestations par rapport aux quantités prévues dans le Contrat initial, l'Entreprise se réserve le droit de revoir les prix unitaires de son offre.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention contraire et sous réserve des conditions réglementaires applicables aux personnes publiques, les factures de l'Entreprise sont payables au siège social en EUROS et sont exigibles aux conditions ci-après : Les produits sont facturés lors de leur mise à disposition dans les usines de l'Entreprise et/ou des sous-traitants. Les prestations sont facturées à leur achèvement lorsque leur durée est inférieure à un mois, ou à la fin de chaque mois au fur et à mesure de leur exécution lorsque leur durée est supérieure à un mois (le cas échéant des situations cumulatives seront présentées mensuellement).

Les demandes d'acompte adressées par l'Entreprise au Client sont payables à réception par virement bancaire ou par chèque. Les factures adressées par l'Entreprise au Client sont payées, sans que le Client puisse effectuer de déduction d'aucune sorte, à la date d'échéance mentionnée sur la facture soit, au plus tard, à 45 jours fin de mois ou 60 jours en cas de facture non périodique, ou 45 jours en cas de facture périodique, à compter de la date d'émission de la facture par virement bancaire ou chèque.

Le paiement comptant ou anticipé ne donnera pas lieu à application d'un taux d'escompte.

De convention expresse, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, toute somme non payée par le Client à l'Entreprise à son échéance : (i) portera de plein droit intérêt au profit de l'Entreprise depuis la date d'échéance et jusqu'au jour du parfait paiement, le taux de l'intérêt étant égal au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage, (ii) donnera lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40 euros, (iii) et ce, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'Entreprise peut éventuellement prétendre. Par ailleurs de convention expresse, le non paiement d'une facture à son échéance entraîne la déchéance du terme et donc rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues par le Client à l'Entreprise. Par ailleurs, l'Entreprise peut engager de plein droit les actions suivantes : (i) effectuer une compensation entre les sommes éventuellement dues au Client et les sommes dues par ce dernier à concurrence des montants non réglés ; (ii) exiger la restitution des produits livrés, aux frais du Client ; (iii) exiger du Client les garanties que l'Entreprise juge nécessaire à l'exécution des engagements pris par le Client en cas d'inquiétude grave sur la solvabilité de ce dernier et même après expédition partielle de la commande, le refus du Client d'y satisfaire donnant droit à l'Entreprise d'annuler tout ou partie du Contrat ; (iv) prononcer la résiliation du Contrat et le cas échéant, de tout accord ou convention connexe la liant au Client ; (v) suspendre toute nouvelle livraison ou exécution de prestation.

PROPRIETE INDUSTRIELLE - CONFIDENTIALITE

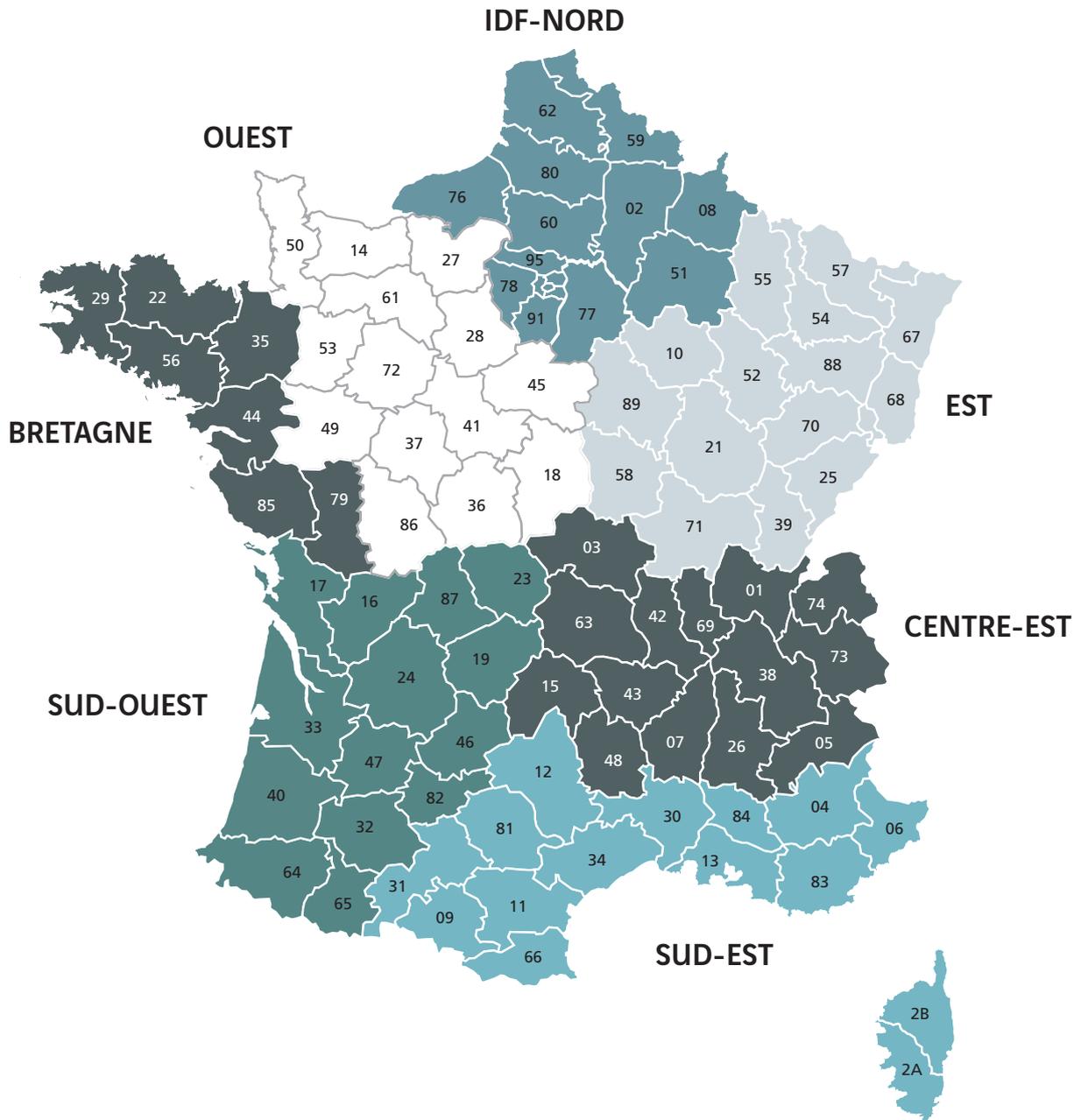
Les études, documents, données, brevets, modèles, plans, notices, devis et, plus généralement, toute information, quels qu'en soit la nature ou le support, communiqués par l'Entreprise au Client ou venant à la connaissance de ce dernier lors de l'exécution du Contrat sont confidentiels et sont la propriété exclusive de l'Entreprise même s'ils sont établis en collaboration avec le Client. Ils ne peuvent par conséquent être communiqués, exécutés, reproduits, diffusés ou utilisés de quelque façon que ce soit sans autorisation préalable et écrite de notre part. Ils devront être restitués sur simple demande de l'Entreprise.

Dans le cas où les produits et/ou prestations sont réalisés selon des plans, dessins et spécifications fournis par le Client, celui-ci nous garantit contre toutes réclamations et tous dommages résultant de la contrefaçon invoquée par un tiers de droits de propriété industrielle ou intellectuelle résultant de la mise en œuvre par l'Entreprise des documents techniques fournis par le Client.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

L'ensemble des relations contractuelles entre l'Entreprise et le Client sont régies par les règles matérielles du droit français. A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE, LE REGLEMENT DES LITIGES SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.

Contactez-nous au :
serviceclients@sar.fr



103-105, rue des Trois Fontanot
92022 Nanterre CEDEX - CS30096
T/ +33 1 41 20 31 10
serviceclients@sar.fr